

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 607 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes, d'animations et d'action sociale du 3e arrondissement (3e)

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Comité des fêtes, d'animations et d'action sociale du 3e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 3e arrondissement à l'association Comité des fêtes, d'animations et d'action sociale du 3e arrondissement dont le siège social est situé 2 rue Eugène Spuller 75003 Paris, pour l'organisation de la 16e édition du Festival Soirs d'Eté en 2013.2013_07390,39322

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.